



11 septembre 2017

## Démographie des audioprothésistes : quelle évolution ?

### Une formation en 3 ans dispensée dans 7 centres d'enseignement publics

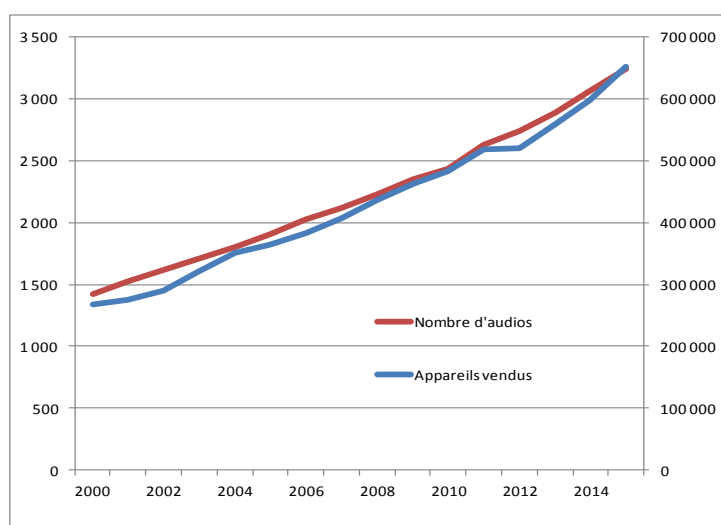
- Titulaire d'un Diplôme d'Etat, l'audioprothésiste est un professionnel de santé dont la formation comprend l'anatomie et la physiologie de l'oreille, l'électronique, l'audiologie, l'informatique, la psychologie des malentendants...
- Le Diplôme d'état d'audioprothésiste est délivré par 7 facultés de pharmacie ou de médecine : Paris, Nancy, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes. Les étudiants ont un statut universitaire (inscription à la faculté de médecine ou de pharmacie) et l'entrée se fait sur concours.
- Depuis 2001 (art 4 du décret n° 2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste), la durée des études est de 3 années, la délivrance du diplôme étant soumise à la soutenance d'un mémoire.
- L'Arrêté du 4 avril 2017 a fixé à 244 le nombre d'étudiants à admettre en 1ère année d'études préparatoires au D.E. d'audioprothésiste, pour 2017-2018.

### Le nombre d'audioprothésistes suit celui des aides auditives délivrées

- Le nombre d'audioprothésistes est de 3 236 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon les données de la DREES<sup>1</sup>. Multiplication par 2,27 entre 2000 et 2015 (de 1422 à 3236).
- Nombre d'appareils délivrés par an et par audioprothésiste stable sur la période, entre 190 et 200 (cf. tableau ci-dessous). Ce qui avait été confirmé par l'Autorité de la concurrence (ADLC) : « on constate une évolution parallèle du nombre d'audioprothésistes et du nombre d'appareils vendus. Entre 2000 et 2014, il y a eu en moyenne plus de 115 nouveaux audioprothésistes diplômés par an.(...) Il est à noter que, dans une volonté de soutenir l'accroissement de la population des audioprothésistes, nombre de professionnels ont encouragé la création de deux nouvelles écoles d'audioprothésistes à Cahors et Bordeaux. »

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Appareils vendus</b>	268 248	275 297	290 090	321 998	351 773	364 647	381 934	407 796	435 884	463 118	482 155	518 045	519 994	559 260	597 543	651 185
<b>Nombre d'audios</b>	1 422	1 526	1 620	1 714	1 806	1 905	2 029	2 116	2 229	2 352	2 437	2 625	2 740	2 890	3 064	3 236
<b>Progression N/N-1</b>		104	94	94	92	99	124	87	113	123	85	188	115	150	174	172
<b>Nbre appareils/audio</b>	188,64	180,40	179,07	187,86	194,78	191,42	188,24	192,72	195,55	196,90	197,85	197,35	189,78	193,52	195,02	201,23

Sources : Snitem (pour le nombre d'appareils délivrés) et Drees (Rapports « Les professions de santé au 1er janvier »)



<sup>1</sup> <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/professions-de-sante-et-du-social/la-demographie-des-professionnels-de-sante/article/la-demographie-des-professionnels-de-sante>

## Une bonne productivité conditionne la qualité des prestations et des prix modérés

- Une bonne productivité permet des prix plus bas selon l'exemple du réseau « Audition Mutualiste » : « Selon le syndicat de l'audition mutualiste (SYNAM), les prix pratiqués par l'enseigne sont inférieurs de 10 à 15% à ceux de la concurrence. Si les centres appartenant au groupement sont libres de fixer leurs tarifs, ils sont invités à ne pas dépasser des plafonds valables pour chaque gamme. Cette politique commerciale est rendue possible par une rationalisation de l'organisation, une modération salariale et une productivité des audioprothésistes légèrement meilleure (220 appareils adaptés par an et par professionnel, contre près de 200 en moyenne). »<sup>2</sup>
- La qualité des prestations de l'audioprothésiste, profession opérateur-dépendante, est liée au volume de son activité, comme pour les autres professions de santé. Pourtant, comme l'a constaté l'ADLC, « il est donc manifeste qu'une partie des laboratoires se trouve en situation de sous-activité chronique, notamment pour 40% d'entre eux qui adaptent moins de 100 appareils par an. »<sup>3</sup>
- Pour favoriser la qualité des prestations et des prix modérés, les mesures à prendre devront donc tendre vers une augmentation de la productivité des audioprothésistes vers 250 appareils/an/ professionnel. L'ADLC a noté : « Au cours de son instruction, l'Autorité a constaté un consensus des acteurs du secteur sur le nombre d'audioprothèses pouvant être adaptées par an et par audioprothésiste sans dégrader la qualité des prestations. Ils estiment qu'un audioprothésiste peut poser, dans de bonnes conditions, entre 200 à 250 audioprothèses par an. Il semblerait donc que des gains de productivité soient réalisables dans l'activité d'appareillage. »<sup>4</sup>

## Combien d'audioprothésistes pour couvrir l'ensemble des besoins de la population ?

- Aujourd'hui il n'existe aucune difficulté d'accès aux audioprothésistes dans aucun point du territoire, ce qu'a vérifié l'ADLC : « Il ne semble pas qu'il y ait de difficultés particulières à obtenir un rendez-vous chez un audioprothésiste dans un délai raisonnable. De ce point de vue, la sous-activité de certains audioprothésistes laisserait plutôt à penser que le nombre d'audioprothésistes en activité est suffisant. »<sup>5</sup>
- Avec la mise en place d'une offre régulée tendant vers un reste à charge nul, le taux d'équipement devrait progresser. Selon les données de l'étude de Jean de Kervasdoué, notre pays compte 2 millions de personnes appareillées en 2015 sur 3 millions de patients potentiellement appareillables<sup>6</sup>, soit encore 1 million à équiper.
- Il est possible de calculer le nombre d'appareils adaptés chaque année pour couvrir ces 3 millions de personnes puisque la CNAMTS a fourni la durée de vie moyenne d'un appareillage, 5 ans et 5 mois<sup>7</sup>, et que le taux d'équipements stéréophoniques est de 70 % :  $3\,000\,000 / 5,42 * 1,7 = 940\,959$  appareils par an, arrondi à 950 000.
- Pour délivrer 950 000 appareils avec le taux actuel de 200 appareils/an/audioprothésiste, il faudrait 4 750 professionnels. Si la productivité progresse à 250 appareils/an/audioprothésiste, il en faudrait 3 800, soit seulement 15 % de plus qu'actuellement.
- Les reste à charge n'expliquent pas la totalité des renoncements aux soins, le manque d'information sur les conséquences du déficit auditif en causant une bonne part. Même si des campagnes publiques d'information sont mises en place, l'équipement de 3 millions de personnes ne sera pas atteint avant au moins 7 à 10 ans. Alors qu'une 8ème école est envisagée et que les reconnaissances de diplômes étrangers, surtout Espagnols, progressent fortement, l'offre en professionnels risque d'être rapidement supérieure aux besoins.

<sup>2</sup> Extrait du document de consultation publique de l'ADLC, p. 36 :

[http://www.autoritedelaconurrence.fr/doc/doc\\_consultation\\_audioprotheses\\_juill16.pdf](http://www.autoritedelaconurrence.fr/doc/doc_consultation_audioprotheses_juill16.pdf)

<sup>3</sup> Op. cit. p. 16

<sup>4</sup> Op. cit. p. 39

<sup>5</sup> Op. cit. p. 39

<sup>6</sup> Etude médico-économique sur l'impact économique du déficit auditif en France et dans les pays développés, mars 2016, Jean de Kervasdoué et Laurence Hartmann, Tableau 18, p.36 : [http://www.unsaf.org/doc/Impact\\_Economique\\_Deficit\\_Auditif\\_en\\_France.pdf](http://www.unsaf.org/doc/Impact_Economique_Deficit_Auditif_en_France.pdf)

<sup>7</sup> Le marché de l'audioprothèse en 2015. Points de repère n° 47, novembre 2016 :

<https://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/rapports-et-periodiques/points-de-repere/n-47-marche-de-l-audioprothese-en-2015.php>